

Sur le Parc de la Biche



Pour cette deuxième lettre d'information, Jean-Luc MADEJ et son Conseil Municipal poursuivent leur volonté de vous tenir au courant de l'état d'avancement des projets concernant le « Lussac de demain ». Ainsi, la vue sur le nouveau quartier des Piniers se dévoile. L'aménagement de la maison de La Biche se précise. Enfin, la commune a été récompensée pour son projet ambitieux et innovant sur la rénovation énergétique du groupe scolaire Simone Veil.

Bonne lecture !

TROPHÉE FRANCE NATION VERTE

Vendredi 16 février dernier, la commune de Lussac-les-Châteaux s'est vue remettre par Jean-Marie GIRIER, Préfet de la Vienne, le trophée FRANCE NATION VERTE en présence de Jean-Luc MADEJ, Maire, pour le projet exemplaire de rénovation du groupe scolaire Simone Veil. Le bâtiment scolaire construit au 19^e siècle comporte des salles de classes, une garderie, un réfectoire avec une cuisine ainsi que des sanitaires et des salles annexes. Une partie des bâtiments a été érigée avant 1948, puis rénovée en 1977, date à laquelle des extensions ont été construites. La dernière rénovation importante datant de cette époque, il est donc essentiel d'engager une nouvelle restauration.



La commune a profité d'un accompagnement du Syndicat ENERGIES VIENNE pour étudier les possibilités de rénovation. Elle s'est engagée dans un programme ambitieux de travaux permettant un gain énergétique de 68%. La commune a été soutenue par l'Etat au titre du dispositif Fonds Vert, mis en place début 2023 par la Première ministre, Elisabeth BORNE. Ce dispositif permet d'accélérer la transition écologique des territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie. Via le Fonds verts dans le cadre de la performance environnementale, la commune de Lussac-les-Châteaux a ainsi bénéficié d'un soutien de l'Etat à hauteur de 34% sur la première phase des travaux du groupe scolaire Simone Veil. Les travaux, financés à 80% pour la 1^{ère} phase, devraient donc débuter en 2024.

UNE VUE DÉGAGÉE SUR LE QUARTIER DES PINIERS

Si vous êtes passés par la rue René Cassin, vous avez pu constater que la vue sur l'emplacement de l'ancienne usine Duvivier (ex Couturier) est plus ouverte. Après la période de désamiantage, la déconstruction des bâtiments s'est poursuivie petit à petit jusqu'à disparaître totalement. Ces travaux réalisés par l'entreprise PASCAULT se sont terminés fin mars.

Dans le respect de l'environnement, cette entreprise assure le tri des gravats et des déchets générés par cette démolition. Ceux-ci sont ainsi collectés pour être revendus ou recyclés permettant leur valorisation en transformant les déchets en nouveaux matériaux. La prochaine étape concerne la finalisation du diagnostic du sol. L'objectif est de définir un programme de dépollution selon le schéma d'aménagement validé par le Conseil Municipal.



LES GRANDES ÉTAPES

LE QUARTIER DES PINIERS

L'ECOLE PUBLIQUE SIMONE VEIL

Avril-Juin 2024

Juillet-Septembre 2024

Décembre 2023

Janvier-Avril 2024

Mai-Juillet 2024

Relevés et plan de
dépollution

Démarrage de la
dépollution

Recrutement de la
maîtrise d'œuvre

Diagnostic et
programme de travaux

Recrutement des entreprises pour
réalisation travaux de la 1^{ère} phase

RESTRUCTURATION DES BÂTIMENTS ET DU PARC DE LA BICHE

Le site du parc de la Biche d'une surface de 12366 m² est situé à 200 mètres de la mairie et de la place du 11 novembre 1918, à l'articulation entre le centre-bourg ancien et les quartiers sud plus récents et en pleine mutation.



La parcelle est occupée par deux bâtisses principales, la maison d'habitation, la grange et deux petits bâtiments dans le parc (17ème et 18ème siècle).



L'état général des bâtis existants hétérogènes, va d'état de ruine à état moyen. Le corps principal du bâtiment se déploie sur trois niveaux dont un sous les combles.



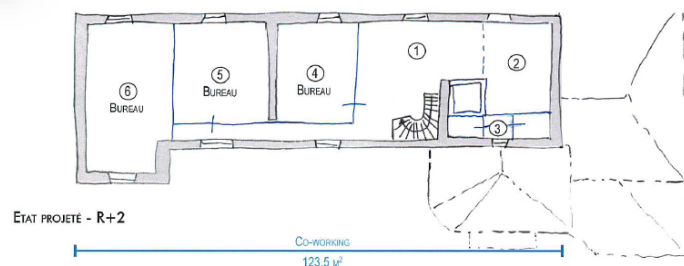
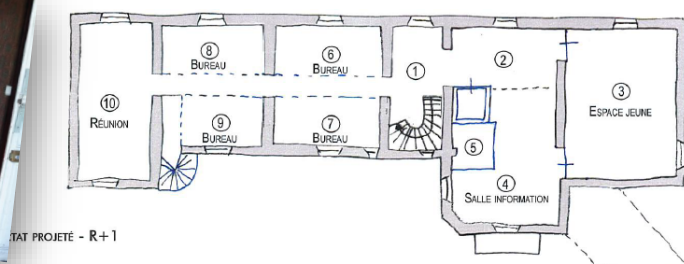
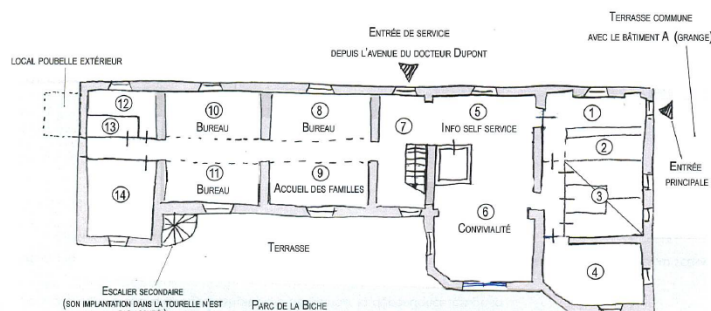
Les atouts : des surfaces généreuses ouvrant à un fort potentiel, un caractère patrimonial et historique à préserver en cœur de bourg.

Les faiblesses : de lourds travaux de réhabilitation et mises aux normes sont à prévoir à la suite à l'étude de faisabilité réalisée par l'Agence des Territoires de la Vienne. La réhabilitation sera la suivante : il est proposé de démolir les deux dépendances ouest en état de ruine.



Le bâtiment restant du corps principal sera réhabilité. Pour préserver son identité visuelle actuelle, les façades de la maison visibles depuis l'espace public seront rénovées en respectant les ouvertures actuelles. Cependant, des nouvelles ouvertures en façade sud seront nécessaires au dernier étage pour éclairer convenablement les combles.

La répartition des fonctions de l'espace pourrait être la suivante :
RDC - Espaces communs et partagés (accueil, salle d'attente, bureaux pour les permanences de la commune et autres)
R+1 - Espace réservé à la Mission Locale
R+2 - Espace partagé et mutualisé dont espace de coworking
 Pour répondre aux exigences d'accessibilité à tous les niveaux, l'installation d'un ascenseur sera indispensable.



La grange, 150 m², sera convertie en salle de réunions et de formations. Elles pourront également ponctuellement accueillir des expositions.

Le parc sera mis en valeur en préservant la biodiversité, en conservant et renforçant les arbres et les poches végétales. Il sera traversé par des chemins doux réservés aux piétons et aux vélos.

Nous allons poursuivre la mission avec l'Agence des Territoires de la Vienne, en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour trouver un maître d'œuvre en 2024 et débiter les travaux en 2025. Un phasage des travaux devra être mis en œuvre pour solliciter plus facilement les subventions.

LUSSAC SE PREPARE A DEMAIN !

Un quartier d'habitation se construit et de nouveaux dispositifs d'accompagnement des propriétaires privés à la rénovation des logements anciens ont vu le jour. Vous souhaitez construire, investir, rénover ou vous installer à Lussac ? Faites-vous connaître !



Financé par



Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

